

CHAQUE JOUR, 8 PLAINTES POUR VIOL SONT ENREGISTRÉES CHEZ NOUS : LES MINISTRES SIMONIS ET MADRANE MONTENT AU CRÉNEAU

# Violences sexuelles: on va aider les victimes !

Une ligne téléphonique gratuite sera mise à leur disposition avant la fin de l'année

**A**vant la fin de l'année, les victimes de violences sexuelles disposeront d'une ligne téléphonique gratuite. Une campagne de communication accompagnera son lancement, au cours du mois d'octobre. L'objectif est d'inciter les victimes de violences sexuelles à se libérer du silence. Chaque jour, 8 plaintes pour viol sont enregistrées en Belgique...

Vous le lirez ci-dessous, ces statistiques sont tout bonnement effrayantes. D'autant plus qu'il ne s'agit là que de la partie émergée de l'iceberg puisque, dans la majorité des cas, les victimes n'osent pas signaler les faits, ni faire appel à l'aide.

## BRISER LE SILENCE

Des données qui n'ont pas laissé deux ministres indifférents en Fédération Wallonie-Bruxelles. Isabelle Simonis (ministre des Droits des femmes) et Rachid Madrane

(responsable pour les Maisons de Justice), ont joint leurs efforts pour prendre des mesures destinées à lutter contre les violences sexuelles et inciter les victimes à signaler ces agissements criminels.

La décision a été prise il y a quelques semaines, mais elle est passée plutôt inaperçue

jusqu'ici. Le duo ministériel a décidé d'instaurer la gratuité de la ligne téléphonique de l'ASBL « SOS Viol », qui existait déjà mais était payante.

Du personnel supplémentaire sera engagé pour renforcer l'assistance en ligne et une campagne de sensibilisation sera lancée pour que les victimes de violences sexuelles ne se murent pas dans le silence et effectuent les dé-

**Trop de victimes ignorent qu'elles peuvent porter plainte**

marches légales le plus rapidement possible. Un budget de 95.000 € a été provisionné.

« Il est primordial que les victimes sachent que des actions existent. Elles doivent pouvoir obtenir les informations et le soutien professionnel adéquats, qu'il soit médical, psychologique ou juridique, pour poursuivre les démarches nécessaires à la suite d'une agression », souligne Isabelle Simonis.

La Belgique répondra ainsi à ses engagements... internationaux. La Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique du 11 mai 2011 exige des États signataires qu'ils renforcent la prévention et le soutien aux femmes victimes de violences, notamment en instaurant des permanences téléphoniques gratuites. La Belgique a ratifié cette convention en date du

14 mars 2016.

## SENTIMENT DE HONTE

« Pour des raisons diverses, de nombreuses victimes n'osent pas porter plainte (sentiment de honte, de culpabilité, sentiment que les instances sont inefficaces, taux faible de condamnation des auteurs, etc.), tandis que d'autres ne savent tout simplement pas qu'elles peuvent le faire, comment le faire, ni même où trouver de l'aide », explique Rachid Madrane. « C'est pour quoi nous désirons renforcer les acteurs de terrain afin de mieux soutenir les victimes mais aussi pour les encourager à signaler les violences qu'elles subissent. L'ASBL « SOS viol » travaillera étroitement avec les Services d'aide aux victimes situés dans les arrondissements judiciaires, en Wallonie et à Bruxelles. Cette collaboration permettra de mettre en place des relais spécifiques de prise en charge des personnes ayant appelé la ligne. » ●

DIDIER SWYSEN

## Plusieurs projets en cours pour aider les femmes

# Oser déposer plainte à la police

Le Plan francophone de lutte contre les violences sexistes et intrafamiliales 2015-2019 intègre d'autres mesures. Il y est notamment prévu de « sensibiliser les victimes de violences sexuelles afin qu'elles fassent une déposition à la police le plus rapidement possible après les faits ».

Le Plan national de sécurité prendra également des mesures en ce sens puisqu'il fait aussi de la lutte contre ces violences une priorité.

Par ailleurs, afin de mieux appréhender le phénomène des violences sexuelles dans les espaces publics, la Fédération Wallonie-

Bruxelles soutient une recherche universitaire qui tend, entre autres, à identifier les types de violence et les sources d'insécurité dans l'espace urbain pour les femmes, à comparer l'expérience et la perception des femmes et des hommes et à comparer les villes de Bruxelles, Liège et Mons. ●

**Si l'on additionne les violences sexuelles familiales et les autres**

# Plus de 4.000 plaintes l'année dernière

Les statistiques de la police ont beau évoluer à la baisse ces dernières années, cela reste toujours des données pénibles à lire. L'an dernier, la police a enregistré 3.461 faits de violences sexuelles dans des endroits publics ou accessibles au public. Il y avait eu 4.086 procès-verbaux l'année précédente. La baisse atteint donc les 15%... Mais précisons qu'il s'agit de faits pour lesquels la victime a le courage et la force de déposer plainte.

Dans le détail, cela donne 1.786 faits sur la voie publique (2.212 l'année d'avant), 413 (492) dans un autre endroit public, 1.005 (1.056) dans un endroit accessible au public et 257 (326) dans les transports publics.

**2.823 VIOLS**

Autre coup de projecteur sur ces statistiques sordides : la police a, en 2015, enregistré 2.823 plaintes pour viol (3.016 l'année d'avant), 178 concernaient des viols collectifs (196). Dans la sphère privée (familiale), il y a eu 100 plaintes pour des violences sexuelles dans le couple (119 en 2014) et 490 (539) pour de tels faits sur des descendants. Amnesty International et SOS Viol ont commandé, en 2014, une enquête sur les violences sexuelles en Belgique (un échantillon de 2.000 Belges âgés de 18 à 75 ans, dont 1.040 femmes). Elle a révélé que 46% des Belges interrogés disent avoir été victimes de violences sexuelles graves au cours de leur vie. Les femmes sont les victimes les plus fréquentes et exposées aux faits les plus graves.

L'étude relate que 25% des femmes se sont fait imposer des relations sexuelles forcées par leur partenaire, que 13% se sont fait violer par une personne autre que leur partenaire. Dans plus de 25% des cas, les femmes banalisent ces violences, les considérant « compréhensibles » ou « acceptables ». 40% n'entreprennent aucune démarche pour signaler ces faits et obtenir de l'aide. Seules 16% osent se rendre à la police.

**25 % DES FEMMES HARCELÉES**

De plus, de nombreuses victimes disent ne pas savoir qu'elles peuvent porter plainte, ou comment le faire. Il n'est pas rare que la victime ignore que le viol entre partenaires est punissable.

Enfin, l'étude rapportait encore qu'une femme sur quatre s'est déjà fait harceler dans des lieux publics. ●

**D.SW.**